



Venir en aide aux assurés en situation difficile

AXA Entraide, association loi de 1901, apporte une aide aux assurés AXA en situation humaine et financière difficile, aggravée par un événement déclencheur de détresse sociale et en lien avec le contrat d'assurance (sinistre, maladie, accident...).

AXA Entraide apporte son aide sociale et solidaire aux salariés en cas de situation financière et humaine très difficile, pour tout événement en lien avec leur contrat d'assurance, en toute confidentialité.

Voici quelques exemples d'aides accordées en tenant compte des circonstances particulières et des ressources du foyer :

- **pour les situations de handicap**
aide à l'acquisition d'un fauteuil roulant, à l'aménagement d'une maison ou d'un véhicule...
- **pour permettre l'accès aux soins**
aide au financement de dépenses de santé non remboursées...
- **pour rebondir en cas de coup dur**
aide au financement d'obsèques ou de dépenses en lien avec le contrat d'assurance...

Une enveloppe annuelle pouvant atteindre
1 million d'euros

Contribution d'AXA à AXA Entraide



service.axaentraide@axa.fr

AXA France Vie : Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre. Siège social : 313, Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre cedex. Entreprise régie par le Code des Assurances.
AXA Entraide : Association régie par la loi de 1901. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre.



Une mise en œuvre rapide pour solliciter le soutien d'AXA entraide.

1. Une situation de détresse nous est signalée.
2. Nous transmettons un dossier de demande d'aide à l'assuré concerné.
3. L'assuré renvoie son dossier complété directement à AXA Entraide.
4. Le dossier est étudié et présenté au comité de fonds de l'association qui statue et met en œuvre sa décision si la demande d'aide est acceptée.

**A vos côtés
dans les
moments
difficiles**

